

**CLOTURE DU CONGRES**  
**De l'Assemblée Nationale des Elus de la Montagne (ANEM)**  
**AX-LES-THERMES (ARIEGE)**

**27 octobre 2006**

Monsieur le Préfet de l'Ariège, Monsieur Yves GUILLOT ;  
Monsieur le Député et Président de l'ANEM, Monsieur Martial SADDIER ;  
Monsieur le Député et ancien Président de l'ANEM, Monsieur François BROTTE ;  
Monsieur le Député et Président du Conseil Général de l'Ariège, Monsieur Augustin BONREPAUX ; Monsieur le Maire D'AX-LES-THERMES, Monsieur Alain CHENEBAU.

Il y a un an, PIEDICROCCE, village accroché à la montagne Corse au milieu des falaises calcaires, des chênes verts et des châtaigniers sur les routes vertigineuses du rallye de Corse avec sa petite église baroque, austère de l'extérieur, entièrement peinte à l'intérieur.

Aujourd'hui, AX-LES-THERMES, station thermale au fond de la vallée de l'Ariège, au pied de la célèbre montée du Col du Puymorens qui, enfants, nous fit tant rêver...

Qu'y a-t-il de commun entre PIEDICROCCE et AX-LES-THERMES ?

Il y a la montagne, si diverse dans ses accidents et en même temps si semblable dans sa nature. Mais il y a plus que la montagne. Il y a nous, ici, les montagnards, fidèles au rendez-vous de l'avenir de la montagne. C'est pour moi un réel plaisir de me retrouver parmi vous.

Puisque j'ai commencé ainsi en parlant des hommes, vous me permettrez d'ouvrir une parenthèse plus personnelle pour continuer à vous parler des hommes. Aujourd'hui, je suis Ministre de l'Aménagement du Territoire mais je n'oublie pas qu'avant d'être ministre, j'ai été longtemps député, élu d'une circonscription de montagne des Alpes-Maritimes. Je n'oublie pas que je suis Président du Conseil Général d'un département Alpin. Alors c'est l'élu de montagne et l'ancien parlementaire qui prend la parole pour saluer la qualité de la Présidence de notre association par François BROTTE. Je garde en mémoire son intervention à la réunion du Conseil National de la Montagne d'août dernier, sa hauteur de vue, les perspectives qu'il a tracées et la grande dignité de ses propos.

Et puis je voudrais également rendre hommage à Augustin BONREPAUX qui nous accueille dans son département et, ce qui est mieux que son département, dans sa vallée. Ce n'est un secret pour personne que, parfois, nous avons eu de rudes combats. Mais je dois à la vérité de reconnaître, premièrement, qu'il a toujours été un adversaire loyal et deuxièmement, que nous nous sommes toujours retrouvés pour défendre et promouvoir la montagne. A ce titre, le Président de la Commission des finances de l'Assemblée Nationale qu'il a été entre 1998 et 2000 n'a jamais oublié qu'il était aussi élu de la Montagne.

Abordons maintenant le fond des sujets. J'aborderai d'abord la remise en route de la démarche institutionnelle vis à vis de la montagne, je traiterai ensuite des perspectives de contractualisation, enfin je voudrais vous faire le point de l'avancement de quelques dossiers en me référant pour certains à mes propos de l'an dernier.

## **1 ) Les relations institutionnelles avec la montagne**

Je vous l'avais dit à PIEDICROCCE. Je crois fondamentalement à la pertinence des institutions dont s'est dotée la montagne. D'un côté, l'ANEM née de la volonté des élus de la montagne de mieux défendre les enjeux économiques et sociaux de la montagne. C'est un lieu de débat et d'échanges sur les grandes problématiques de la montagne. Votre présence nombreuse, ici, pendant 3 jours le prouve abondamment. Mais l'ANEM est aussi un lieu de soutien des uns et des autres sous forme d'appui interne. C'est enfin un organe de cohésion qui donne du poids dans l'action des élus pour résoudre les problèmes vis-à-vis des partenaires extérieurs. *[Le nouveau Président Martial SADDIER propose que l'ANEM s'engage dans une démarche en vue d'une reconnaissance d'utilité publique. Je vous encourage vivement dans cette voie qui même si elle est toujours difficile me paraît naturelle.]*

De l'autre, le Conseil National de la Montagne, instance de concertation et de proposition, institué dans la loi Montagne de 1985. C'est parce que je crois à la pertinence de l'ANEM et du Conseil National de la Montagne que je participe chaque année à votre congrès et que j'ai tout mis en oeuvre pour remettre le Conseil National de la Montagne en situation de travail. C'est ainsi que :

- le décret rendu nécessaire par suite de la modification législative apportée par la Loi relative au Développement des Territoires Ruraux (LDTR) a été pris le 14 décembre 2005. Il fixe la nouvelle composition du Conseil National de la Montagne .

- le décret nommant ses membres a été pris le 12 avril 2005 ;

- le Conseil National de la Montagne lui-même s'est réuni le 29 août à Sallanches, Monsieur le Premier ministre est venu en conclure les travaux auxquels ont participé 4 ministres de son gouvernement : Madame OLIN, Monsieur HORTEFEUX, Monsieur LAMOUR et moi-même ;

- à la suite de l'avis du Conseil National de la Montagne, l'arrêté fixant la composition de la Commission Permanente a été pris dès le 15 septembre ;

- enfin, la Commission Permanente s'est réunie à mon invitation le 11 octobre dernier. Elle a réélu à sa présidence Michel BOUVARD pour un nouveau mandat de 3 ans et elle s'est mise en ordre de marche pour aborder les importants sujets sur lesquels elle a été missionnée ou dont elle s'est saisie.

Je remercie Joël GIRAUD, Député des Hautes-Alpes, Alice MOREL, Conseillère Général du Bas-Rhin et Michel BOUVARD d'avoir accepté chacun de présider les 3 groupes de travail sur respectivement le cadre institutionnel, le développement économique et les problèmes européens.

Deuxième point d'ordre institutionnel qui a également beaucoup avancé depuis un an, c'est celui du code de la Montagne. Votre demande a enfin été entendue. Un amendement adopté à l'unanimité du parlement a introduit un article 79 dans la loi d'orientation agricole du 11 janvier 2006, article qui décide de la création d'un code de la Montagne.

J'ai écrit dès le printemps au Président LABETOULLE, vice-président de la Commission de codification pour lui demander son concours dans la réalisation de ce code. A Sallanches, le Premier ministre a, lui-même, mis le poids de son autorité pour que l'administration prépare le travail de codification. Je tiens à saluer ici Madame JACQUET-MONSARRAT de la

DIACT et Monsieur Robert MONDOT, Ingénieur général du génie rural, des eaux et des forêts qui mettent toute leur énergie au service de ce travail.

Comme vous le savez, il s'agit d'un travail un peu atypique et novateur puisque ce code n'a vocation à être ni un code thématique de plus, ni un code qui supprimera des dispositions déjà présentes dans d'autres codes. Il s'agit donc d'une espèce de code, nouvelle et différente. Elle aura pour but de rendre plus accessible et plus lisible le droit concernant la Montagne pour tous les publics.

Mais, dès lors, on voit bien la difficulté du travail. Peu de politiques sont strictement montagnardes. Beaucoup plus sont majoritairement montagnardes comme par exemple la pluriactivité et les travailleurs saisonniers ou issues de législations montagnardes comme par exemple la commission départementale d'organisation et de modernisation des services publics.

Il y a donc deux chantiers préalables à la rédaction du code à ouvrir : celui du contenu du code dans les thèmes à aborder et celui de la méthode même de construction du nouveau code en lien avec les codes existants.

Sur le premier point, deux réunions de travail se sont déjà tenues à la DIACT avec tous les ministères concernés afin de cerner le contenu de ce code. Ce travail sera terminé d'ici la fin de l'année.

Quatre grands domaines ont été retenus pour regrouper les différents thèmes :

- le domaine institutionnel avec la définition de la montagne, des massifs et des institutions
- le domaine économique et social avec tous les aspects liés à l'agriculture de montagne, les indications géographiques de provenance, la pluriactivité, les services au public, le tourisme, les médecins de montagne ;
- le domaine de l'aménagement du territoire avec l'urbanisme et les critères d'accès, les biens sectionnaux, etc ;
- le domaine de la protection avec la RTM (restauration des terrains de montagne), la prévention des risques naturels, les parcs nationaux et les réserves.

Sur le second point lié à la technique même de codification un essai va être engagé sur le sujet particulier des pluriactifs et du travail saisonnier afin de tester plusieurs modalités.

Tous ces travaux préparatoires seront terminés fin 2006 permettant la rédaction effective du code à partir de 2007.

Voilà pour le chapitre institutionnel qui comme vous le voyez n'a pas été mince.

## **2) Les politiques contractuelles**

Le Premier ministre avait eu l'occasion de vous l'annoncer à Sallanches, l'Etat a proposé aux 5 massifs de montagne de contractualiser les projets structurants pour l'avenir dans cinq conventions interrégionales de massif. Il vous avait annoncé que 170.000.000 d'euros avaient été prévus à cet effet. Un très important travail a été mené par les comités de massif et les préfets coordonnateurs de massif. J'ai moi-même participé à la réunion du Comité de Massif des Alpes qui a travaillé sur les priorités pour cette contractualisation. A l'issue de ces travaux, je constate que globalement les choses sont assez bien calibrées et que nous sommes prêts d'aboutir. Dans le cadre des négociations en cours, le Premier ministre a annoncé récemment la possibilité d'élargir le champ de la contractualisation à des thématiques nouvelles présentées par nos partenaires. En conséquence, je vous l'annonce aujourd'hui : si

certaines projets réalisables dans la durée du contrat et porteurs de développement économique, donc d'emplois, ne trouvent pas leur place dans les maquettes initiales, le gouvernement est prêt à apporter les crédits complémentaires qui permettraient à ces projets de se réaliser. Ainsi, dans le Massif Central, les acteurs locaux nous ont présenté des projets très intéressants pour accroître l'installation des jeunes en agriculture, pour conforter l'activité pastorale et pour aider au repositionnement du tourisme social. Le gouvernement pour permettre la réalisation de ces projets a décidé d'abonder l'enveloppe du Massif Central de 16,4 millions d'euros.

Nous sommes à l'écoute pour le succès des territoires.

Par ailleurs, dans les trois massifs des Alpes, des Pyrénées et du Massif Central ces crédits seront complétés par une enveloppe de 100 millions d'euros de crédits du FEDER réservée à cet effet.

Toujours sur les crédits européens, nous avons obtenu pour la France dans les programmes Interreg un doublement de notre enveloppe qui passe de 429,5 M€ pour la période 2000-2006 à 870 M€ pour la période 2007-2013. Je vous rappelle que 5 volets transfrontaliers sur 8 concernent directement nos massifs de montagne. De plus un programme spécifique du volet transnational doté de 28 M € concerne l'espace alpin dont je rappelle qu'il comprend la région Provence-Alpes-Côte d'Azur comme Michel Bouvard et moi-même avons été obligés de le rappeler à Bruxelles. Sans compter les massifs ultramarins de nos départements d'Outre-mer, ces programmes représenteront 92 Millions d'euros pour les seuls massifs de montagne. C'est considérable !

Enfin je ne détaillerai pas ici les enveloppes du FEADER qui bénéficieront à la montagne. Monsieur BUSSEREAU, autorité de gestion de ces fonds, a dû vous en parler longuement en début d'après-midi.

Côté Aménagement du territoire, nous avons particulièrement veillé à ce que ce fonds conforte l'agriculture de montagne notamment dans le financement des indemnités compensatrices de handicaps naturels et dans l'aide à l'installation. Il y va de l'avenir de notre agriculture de montagne et avec elle de toutes les activités qui s'appuient sur elle, à commencer par le tourisme.

### **3 ) Quelques dossiers importants pour l'avenir des Massifs**

Enfin, je terminerai par quelques dossiers sensibles pour l'avenir des Massifs.

Des avancées très importantes ont été accomplies pendant cette année. Je reviendrai d'abord sur les problèmes de franchissement des Massifs, puis sur celui des services avant de terminer par un ou deux sujets économiques qui me préoccupent.

#### **a) les franchissements des Massifs de Montagne**

J'avais évoqué l'an dernier au cours de votre assemblée générale l'intérêt pour les Massifs de Montagne d'une politique ambitieuse de report modal pour permettre tout à la fois une diminution des nuisances liées au transport de marchandises dans les vallées montagnarde et pour permettre un développement économique plus conforme à la vocation de ces vallées.

Ce que je vous ai dit, nous l'avons fait. Ce sera sans doute un des points essentiels qui restera du bilan de cette mandature.

En effet, sur cette question des transports, mon engagement et ma détermination sont sans failles. Les conclusions de l'une des tables rondes, qui s'est tenue dans le cadre des rencontres

de l'aménagement du territoire le 10 octobre dernier, me confortent dans mon analyse et dans les actions que je mène.

L'unique objectif qui doit nous guider est la définition d'une politique durable des transports. Pour assurer la compétitivité de nos territoires et de la France au sein de l'Europe, nous avons besoin de systèmes de transport efficaces et adaptés à la demande. Mais, désormais, ces systèmes doivent impérativement s'inscrire dans le cadre des objectifs de Kyoto notamment celui visant la réduction de gaz à effet de serre. Or, le contexte dans lequel s'inscrit le secteur des transports a changé.

Avec une union européenne élargie, l'Europe a désormais une dimension continentale. Les échanges économiques entre Etats membres vont nécessairement croître, et avec eux, les besoins de transport. Sur la période de 2000-2020, on prévoit un taux de croissance du transport de marchandises de 50 % et de 35 % pour le transport de passagers. Même en durcissant les exigences des normes environnementales pour les véhicules légers et pour les véhicules lourds, l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre induite par cette évolution, interdirait la réalisation des objectifs de Kyoto.

À cette impérieuse prise en compte de l'amélioration environnementale, nous devons ajouter deux contraintes supplémentaires : la saturation de certains grands axes routiers européens, et un coût de plus en plus élevé du pétrole qui, par ailleurs, n'est pas une énergie inépuisable.

En France, le partage modal du transport de marchandises est très déséquilibré. 80 % du fret est transporté par voie routière, un peu moins de 12 % par voie ferroviaire, et 3 % par voie fluviale. Pourtant, avec 29 203 km de lignes ferroviaires ouvertes à la circulation commerciale, et 6527 km de voie fluviale, nous ne manquons pas d'atouts. Mais force est de constater que ces patrimoines ferré et fluvial sont insuffisamment mis en valeur.

Dans le contexte d'évolution que je rappelais à l'instant, une utilisation plus massive de ces infrastructures est indispensable, je dirais même inéluctable. Si rien n'est entrepris pour développer l'intermodalité, tous les modes de transport -- y compris la route -- seront perdants.

Nos concitoyens ont bien compris les enjeux. Si je me réfère au compte-rendu du débat public sur la politique des transports dans la vallée du Rhône et sur l'arc languedocien, les avis convergent sur la nécessité de mettre en oeuvre un report modal maximal de la route vers les autres modes de transport.

La co-modalité est donc la voie sur laquelle je me suis engagé résolument. Je précise qu'investir pour le développement de cette co-modalité ne revient pas à condamner le transport routier. Nous aurons toujours besoin de celui-ci et de ses compétences pour assurer une meilleure compétitivité de tous, tout en préservant notre environnement.

En zone de montagne, plus qu'ailleurs, vous êtes à même de constater les nuisances occasionnées par les corridors de transport.

L'heure n'est donc plus à la réflexion mais à l'action. Le volet transport des contrats de projets Etat-régions est concentré sur les transports collectifs et de fret selon des modes alternatifs au transport routier dans le souci de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Il représente un engagement de 2,6 milliards d'euros, dont 1,3 milliards d'euros sont directement destinés aux projets identifiés en première analyse. Je dis bien en première

analyse, car le Premier ministre a récemment accepté, à la demande conjointe de Nicolas SARKOZY, Dominique PERBEN, et moi-même, que de nombreux nouveaux projets puissent être proposés à la contractualisation.

Le développement d'autoroutes ferroviaires, les travaux du canal Seine Nord Europe, le lancement des études pour la liaison fluviale nord-sud, et le franchissement des massifs de montagne sont désormais des priorités inscrites dans ce plan d'action.

La première expérimentation d'autoroute ferroviaire a été lancée entre Aiton, à proximité de Chambéry, et Orbassano dans la proche banlieue de Turin. Le service commercial de ferroutage que cette liaison offre, constitue déjà une avancée réelle. Ce service sera dynamisé en 2008 à l'issue des travaux de mise au gabarit du tunnel du mont Cenis. Ils permettront d'admettre toutes les remorques et non plus les seules remorques citernes ou surbaissées.

En avril 2007, l'autoroute ferroviaire entre Perpignan et Bettembourg au Luxembourg sera ouverte. La mise au gabarit de six pieds sur une longueur de 1000 km a été réalisée pour un coût de 30 millions d'euros financés par l'AFI. Bien entendu, tout sera mis en oeuvre pour assurer, dans les meilleurs délais possibles, la jonction entre ces deux autoroutes ferroviaires..

Des études et des travaux seront également entrepris afin de créer l'autoroute ferroviaire atlantique, permettant une seconde voie de report modal ferroviaire entre l'Espagne et la France. Parallèlement, je rappelle que la consultation pour la création de l'autoroute maritime entre l'Espagne et la France est en cours pour une mise en service en 2007.

Le projet Lyon Turin sera lancé en 2010. L'enquête d'utilité publique pour la partie binationale en territoire français, de Saint-Jean de Maurienne à l'aplomb de la frontière en souterrain, s'est tenue en juin 2006. Elle n'a fait apparaître aucune contestation sérieuse de l'utilité de ce projet. L'utilité publique devrait donc être prononcée avant la fin de l'année 2007. Je rappelle que la France a déjà consacré 560 M€ à ce chantier prioritaire. Ce projet est un maillon de l'itinéraire européen qui mène, depuis Lyon, à la frontière avec l'Ukraine. Il offrira également, une alternative ferroviaire pour l'axe Barcelone Vintimille Milan. Cette liaison Lyon Turin est inscrite au contrat de projets Etat- région pour ce qui concerne les études, les acquisitions foncières, les travaux de reconnaissance et la mise au gabarit des voies.

Certes, l'ensemble de ces travaux nécessite encore un peu de temps. Mais l'essentiel est que les décisions ont été prises et ne pourront pas être remises en question. Je me suis donc attaché à améliorer votre quotidien et à préparer votre avenir.

#### **b ) Les services en montagne**

Concernant les services en montagne, j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer longuement sur ce thème à Sallanches. Je ferai simplement deux éclairages, l'un sur les nouvelles techniques de communication, l'autre sur les problèmes de santé en montagne. Sur le premier point, non seulement nous tenons les objectifs que je vous avais indiqués mais nous les atteignons plus vite grâce à l'engagement sans faille de notre Gouvernement.

C'est ainsi que sur les 3000 communes non desservies en téléphonie mobile en juin 2005, 1000 le sont effectivement aujourd'hui, 1500 le seront d'ici fin 2006, et enfin en décembre 2007, la totalité des 3000 communes seront desservies en téléphonie mobile.

De même sur la télévision numérique terrestre. Alors que 35 % seulement de la population nationale était couverte par la télévision numérique terrestre en juin 2005, il y en a désormais 65 % depuis l'ouverture des nouveaux émetteurs à la mi-octobre. 80 % de la population nationale sera desservie fin 2007.

La desserte de la totalité de notre population métropolitaine sera atteinte grâce à de nouveaux émetteurs terrestres et à la montée sur un satellite des chaînes de la TNT. Cette dernière solution qui permettra une excellente réception dans tous nos massifs de montagne sera opérationnelle au plus tard début 2007. Je m'y emploie.

Enfin sur le haut-débit, nous sommes passés de 94 % de population desservie en juin 2005 à 98 % à fin 2006. Grâce à la solution WIMAX 50 % des zones blanches seront desservies à mi 2008 et nous avons lancé un plan d'équipement de 10 millions d'euros pour toutes les communes non desservies.

Un mot sur le problème des médecins de montagne dont j'avais reçu les représentants avec votre nouveau Président, Martial SADDIER. A ma demande, le Délégué Interministériel à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires a réuni les Agences Régionales d'Hospitalisation concernées par les massifs de montagne, afin de recenser les solutions apportées à la problématique des soins en montagne. Il est en effet apparu important que l'ensemble des ARH aident aussi activement tous les médecins de montagne, quelque soit le massif. Une nouvelle réunion aura lieu dans les prochaines semaines où seront conviées à la fois les Agences Régionales d'Hospitalisation et les URCAM afin de pouvoir aborder le problème de la majoration des actes permettant la prise en charge de l'urgence en petite chirurgie dont bénéficient les médecins de montagne.

C'est pour moi un sujet essentiel et je ne manquerai pas de me rapprocher de Martial SADDIER et de l'ANEM pour vous faire part des propositions qui pourront être faites pour faciliter l'implantation, l'équipement et le travail des médecins de montagne.

### **c ) Le développement économique**

Enfin je terminerai par deux problèmes qui me semblent très importants pour l'avenir de nos massifs de montagne : celui du foncier et celui du tourisme estival.

Dans certains massifs, le renchérissement du foncier sous la double pression des résidents secondaires d'un côté et des contraintes d'urbanisme de l'autre conduisent à une situation insupportable pour les populations locales qui ne peuvent plus construire et se loger sur place.

Je vous le dis, cette situation ne me paraît pas acceptable. A la demande du Premier ministre, un groupe de travail du Conseil National de la Montagne a été missionné pour étudier cette question. Mon souhait est que ce groupe de travail puisse avancer rapidement.

Parallèlement, lors de la discussion parlementaire de la loi portant engagement national pour le logement, Jean-Louis BORLOO, répondant à une demande de Martial SADDIER s'était engagé à mobiliser une mission d'inspection générale sur ce thème. En effet, il convient de travailler très finement pour comprendre d'un massif à l'autre, voir d'une vallée à l'autre, comment se pose le problème. Il faut également explorer les moyens législatifs, réglementaires ou financiers à mettre en œuvre pour résoudre cette question. Comme vous le

savez, dans l'économie de marché dans laquelle nous fonctionnons, il ne sera pas simple de trouver les réponses adaptées qui ne perturbent pas les autres équilibres économiques.

Cette mission confiée au collègue logement du Conseil Général des ponts et chaussées débute le premier novembre. A partir d'un état lieu, elle devra faire un constat détaillé des difficultés rencontrées et proposer très concrètement les moyens permettant aux élus de favoriser la construction de résidences principales dans les zones touristiques. Elle rendra un rapport d'étape fin janvier et son rapport définitif fin avril.

**Enfin, le second sujet que je voudrais aborder est celui du tourisme d'été. Vous savez qu'il est essentiel à l'économie de nos régions à la fois parce qu'il concerne l'ensemble de la montagne et pas seulement la montagne d'altitude comme le tourisme d'hiver mais également parce qu'il concerne une période plus longue et plus continue.**

**Malheureusement, la fréquentation du tourisme d'été en montagne s'érode lentement. Ce n'est pas inexorable ! Il est temps que nous puissions élaborer un grand plan de relance de l'activité touristique d'été qui viendrait compléter pour l'été le travail que le Premier ministre a sollicité du député de Savoie, Vincent ROLLAND, sur la relance des stations de sport d'hiver. Je demande à la DIACT de se rapprocher de l'ANEM et de l'Association des stations de montagne pour constituer un groupe de travail qui pourrait faire des propositions au cours des prochains mois.**

**Sur ce sujet du tourisme d'été en montagne et plus généralement du développement touristique de notre montagne, je vous lance une proposition : il y a un espace pour un pôle de compétitivité sur le tourisme de montagne.**

**En effet lorsque l'on voit l'évolution des comportements et des attentes des consommateurs en matière de tourisme, lorsque l'on voit les nouvelles préoccupations en matière de protection de l'environnement, lorsque l'on voit les améliorations techniques fantastiques faites dans le domaine de la construction ou du transport, on ne peut continuer à concevoir l'économie touristique autour d'hébergements traditionnels dans des studios cabines qui restent fermés 50 semaines sur 52 et autour de produits parfois destructeurs de certains espaces de liberté.**

**Il est urgent de développer de nouveaux produits, de faire preuve d'innovation en matière touristique. C'est là aussi que ce gagnera la bataille des nouveaux marchés de demain.**

**Alors je vous lance la balle : Mettez-vous autour d'une table et proposez moi un pôle de compétitivité sur l'innovation touristique en montagne. Je vous la lance à vous, élus de l'Association Nationale de la Montagne car je sais que vous êtes à même d'y associer les professionnels de l'immobilier, les professionnels des téléphériques et des sociétés aussi importantes que la Compagnie des Alpes, Pierre et Vacances ou le club Med. Bien entendu les nombreuses universités qui travaillent dans le domaine du tourisme et les Centres de recherches notamment ceux liés aux pratiques de consommations mais aussi aux pôles de compétitivité existant dans le domaine du sport, comme SPORALTEC, devront être associés à ce projet.**

**Enfin ce pôle de compétitivité pourrait être le premier lieu d'une collaboration étroite entre un pôle de compétitivité et plusieurs pôles d'excellence rurale car j'ai été frappé de constater que sur les 176 pôles d'excellence rurale labellisés en juin dernier pas moins de 70 concernent directement nos massifs de montagnes. Par ailleurs 78 concernent le tourisme. A l'intersection des deux 35 sont des pôles touristiques en montagne. Beaucoup sont fondés sur le développement de nouveaux produits en matière de tourisme de nature. Il y a là une voie que je suis prêt à vous aider à mettre en place.**

Pendant encore quelques mois, vous avez au Ministère de l'Aménagement du Territoire un Ministre qui aime la montagne et qui souhaite qu'elle se développe, profitez-en.

La respiration démocratique de notre pays fait que, quoiqu'il arrive d'ailleurs, c'est sans doute la dernière fois que je m'exprime avec cette casquette devant vous. Je ne voudrais pas vous laisser sans vous dire combien j'ai apprécié le dialogue franc que nous avons eu pendant ces quelques mois, et pour vous dire combien je crois à l'importance de nos massifs de montagne pour l'avenir de la France et pour le bien de nos concitoyens.

En effet la montagne est un espace naturel fantastique dont la rareté dans l'Europe de demain fait qu'il sera de plus en plus recherché. C'est pourquoi il faut continuer à l'aménager et à le préserver en étant très respectueux de ce qu'il est, de son avenir. Mais surtout il faut le faire en gardant bien à l'esprit qu'il est fait pour les hommes qui l'habitent et le font vivre.